



Fête La Terre 2026

Informations et communications importantes à l'attention des restaurants, buvettes, snacks et artisans

(Version du 10 mars 2026)

L'hôte d'honneur de l'édition 2026 de FLT sera la forêt avec la présentation des filières de formation, mais également la présentation des différentes associations en lien avec la forêt et l'exploitation forestière. Cette année marquera également la Journée Portes Ouvertes du Pôle Terre et Nature du Centre professionnel neuchâtelois (CPNE-TN). Cette journée aura lieu le samedi 29 août. Il n'y aura pas cette année, le secteur des associations. L'ensemble de l'organisation opérationnelle est sous la responsabilité de Jean-Luc Seiler, co-administrateur d'Evologia soutenu par les différents responsables de secteurs. Le comité ad hoc a également été reconduit et permet avec l'Association Pro Evologia, Les Jardins musicaux, la Commune de Val-de-Ruz, VITEOS, NVT, BioNE, Parc Chasseral, Le CPNE-TN et le Service de la faune, de la forêt et de la nature par l'arrondissement forestier du Val-de-Ruz de coordonner les différentes activités.

Les dates sont le samedi 29 août et le dimanche 30 août 2026.

Directives du SCAV

Le seul interlocuteur avec le SCAV est le Comité d'Organisation de Fête La Terre (CO FLT). Aussi, la « Demande d'autorisation d'organiser une manifestation publique » sera faite par le CO FLT directement au SCAV. Le formulaire d'inscription pour tenir un stand, une buvette, un foodtruck, un snack ou un restaurant sera très complet et la responsabilité du tenancier / responsable sera aussi engagée.

Les redevances perçues par le SCAV via FLT pour les buvettes, snacks, foodtrucks et restaurants sont les suivantes :

- **CHF 50.00 / jour**

en plus :

- **CHF 20.00 / jour** pour les alcools fermentés
- **CHF 40.00 / jour** pour toutes boissons alcooliques

Les viticulteurs / encaveurs membres de NVT qui présentent leurs produits sont exonérés des redevances sur les produits fermentés / alcooliques, pour autant qu'aucune vente directe n'ait lieu, uniquement de la dégustation et des prises de commandes. Pour tous les autres cas, une dérogation doit être demandée au SCAV par le commerçant. (Émolument CHF 100.00)

A ces montants s'ajoutent le prix de location qui est pour les 2 jours et pour un stand de 3x3m et l'électricité (si besoin) :

1. Emplacement (en CHF)

Stand	Grandeur	Prix
Snack / foodtruck	3x3m	200.00
Marchand / Artisan	3x3m	100.00
Restaurant / buvette	-	Droit de bouchons

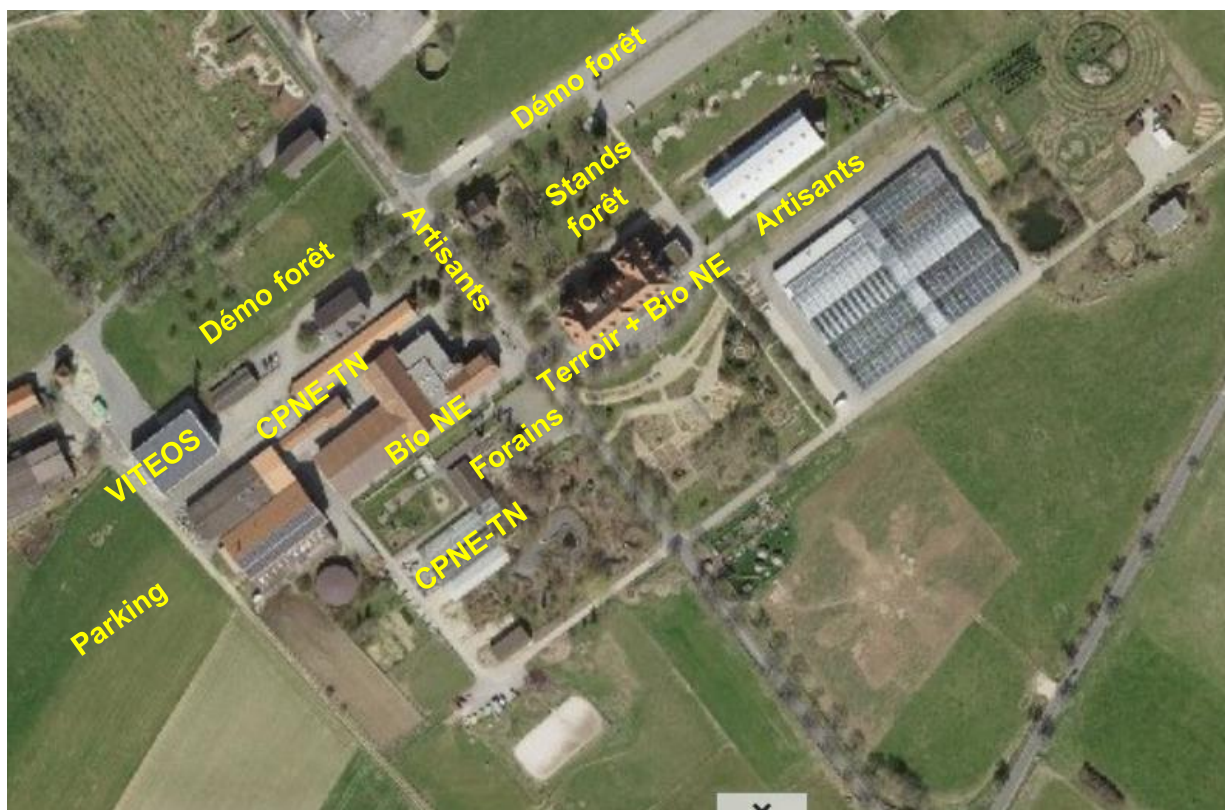
2. Électricité (jusqu'à 10 A)

Stand	Prix
Restaurant	250.00
Snack / buvette / foodtruck	100.00
Marchand / Artisan	50.00

3. Mètres linéaires supplémentaires

Stand	Grandeur	Prix
Snack / buvette / foodtruck	1m	50.--
Marchand / Artisan	1m	25.--

Situation des marchés et démonstrations



La disposition se fait sur un axe Ouest-Est. Il n'y aura plus de stands en-dessous des forains. Ils seront devant le Mycorama.

- Le marché du Terroir neuchâtelois est géré et animé par Neuchâtel Vins et Terroir au Sud du Collège CPNE-TN
- Le marché Bio est maintenu à son emplacement habituel. Il est géré et animé par Bio Neuchâtel;
- Le marché « artisans » prendra place sur la partie supérieure de la Route de l'Aurore ainsi que devant le Mycorama ;
- Les carrousels seront sur le parking des Thérophytes.

Les demandes d'emplacements doivent exclusivement se faire au moyen du bulletin d'inscription. **Dans un premier temps, elles se feront sur invitations.**

La priorité sera donnée aux artisans de la Région, fidèles depuis de longues années et membre de la SRCI.

Vaisselle & gobelets

En application du Règlement cantonal sur les plastiques à usage unique du 17.08.2022, **l'usage de vaisselle plastique à usage unique est interdit.**

Les restaurants, buvettes, foodtrucks et snacks utiliseront de la vaisselle réutilisable ou de substitution admise suivante (*extrait des directives cantonales*) :

Sont considérés comme réutilisables les produits supportant au minimum 10 lavages consécutifs.

Matière de substitutions admises

- Les plastiques réutilisables ;
- Le verre ;
- La céramique ;
- Le papier
- Le carton ;
- Le bois ;

Le PET sous forme de bouteilles.

Le système des verres consignés sera reconduit cette année.